

*Question présentée par le député :*

*M. Jean Batou*

*Date de dépôt : 26 janvier 2017*

## **Question écrite urgente**

### **Utilisation des ressources de l'Etat à des fins de propagande**

Après les écarts du gouvernement durant la campagne sur la LPol en 2015, l'Etat s'est à nouveau illustré dans l'actuelle campagne en vue des votations du 12 février. La neutralité que le collège se doit d'observer dans ce genre de cas a été clairement bafouée. En effet, le conseiller d'Etat Dal Busco a profité d'un envoi à l'ensemble des contribuables afin de faire la promotion de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). De plus, l'Etat a également financé un supplément, dans la Tribune de Genève et 24 Heures du 18 janvier dernier, en faveur du FORTA.

- 1. Quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport à l'intervention du gouvernement dans des campagnes, en lien avec la liberté de formation de l'opinion publique ?*
- 2. Quel est le coût, pour l'Etat de Genève, du paragraphe faisant la promotion de la RIE III dans la lettre aux contribuables genevois ?*
- 3. Dans quel budget cette somme a-t-elle été prélevée ?*
- 4. Quel est le coût, pour l'Etat de Genève, du supplément en faveur du FORTA dans la Tribune de Genève et 24 Heures ?*
- 5. Dans quel budget cette somme a-t-elle été prélevée ?*
- 6. Quelles garanties d'impartialité pouvez-vous donner dans une procédure où vous êtes juges et parties ?*
- 7. Jugez-vous opportun d'utiliser des deniers publics afin de faire la promotion d'une position politique qui ne fait pas l'unanimité du Conseil d'Etat ?*